

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2016116CS0104**

Comité Syndical du 25 avril 2016

**Date de convocation : 12 avril 2016
Date d'affichage : 26 avril 2016**

OBJET : Budget principal 2015 : compte de gestion.

L'an deux mille seize, le vingt cinq du mois d'avril à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	9

Le Président propose à Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur Départemental de la Paierie Départementale, de présenter le compte de gestion 2015 du budget principal.

Monsieur le Payeur Départemental accepte et présente le compte de gestion 2015 du budget principal.

Il est précisé que le compte de gestion 2015 est identique au compte administratif 2015 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2015 du budget principal s'établit, comme suit :

016090
P.DEP CHARENTE



G E D

II-1
Exercice 2015

21800 –SDEG 16

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	57 582 858,58	21 993 179,40	79 576 037,98
Titres de recettes émis (b)	20 207 007,24	17 534 678,54	37 741 685,78
Réductions de titres (c)	101 158,58	3 850 641,88	3 951 800,46
Recettes nettes (d = b – c)	20 105 848,66	13 684 036,66	33 789 885,32
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	57 582 858,58	21 459 580,87	79 042 439,45
Mandats émis (f)	21 461 449,34	10 357 672,99	31 819 122,33
Annulations de mandats (g)	106 259,38	1 088 520,03	1 194 779,41
Dépenses nettes (h = f – g)	21 355 189,96	9 269 152,96	30 624 342,92
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d – h) Excédent		4 414 883,70	3 165 542,40
(h – d) Déficit	1 249 341,30		

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

- **57 voix pour**
 - **0 voix contre**
 - **0 abstention**
- Adopte le compte de gestion 2015 du budget principal.
 - Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.